

Ferme photovoltaïque de Pointe Courchet : Autorisation de défrichement



Direction territoriale
Martinique

Mairie de LE FRANCOIS
Place Charles De Gaulle
97240 LE FRANCOIS

Fort-de-France, le 13 NOV. 2019

Affaire suivie par : Hugo FLORANCE
Téléphone : 05 96 77 47 34
Courriel : afe.972@onf.fr

78 route de Moutte
BP 578
97207 Fort-de-France
dt.martinique@onf.fr

N. Réf : PV/HF/VPn°19/152/ 000622
Objet : Compte rendu d'étude préalable des boisements
V. Réf.

Madame, Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que la parcelle cadastrée section C numéro 967 sise sur la commune de LE FRANCOIS au lieu-dit « Pointe Couchée Nord », est partiellement boisée au sens du Code Forestier. Cette partie de terrain (en vert sur le plan joint) est donc soumise à l'autorisation préalable de défrichement prévue à l'article L 341-3 de ce même code.

Si vous souhaitez défricher cette partie de terrain, je vous suggère de faire une demande d'autorisation de défrichement.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint un dossier de demande de défrichement.

Ce dossier est à déposer complété des pièces administratives demandées en 2 exemplaires, à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

DAAF de Martinique
Jardin Desclieux ; BP642
97262 FORT DE FRANCE cedex

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

06ha 00a 00ca

Dont

Surface NON BOISEE :

05ha 30a 76ca

**Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :**

00ha 00a 00ca

Surface BOISEE :

00ha 69a 24ca

Pièces jointes : Constat de non-boisement
Plan



DEPARTEMENT DE LA
MARTINIQUE
Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Service Agriculture et Forêt
Office National des Forêts
78 route de Moutte. BP. 578
97 207 FORT DE FRANCE cedex
Tél: 05 96 60 70 70

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

DEFRICHEMENTS
Constat de non-boisement

VP 152/19

N. Réf: PV/HF/n°19 000623

Fort de France, le 13 NOV. 2019

Madame, Monsieur,

Suite à l'étude effectuée par nos services, et d'après les documents dont nous disposons, il nous a été donné de constater que 05ha 30a 76ca de votre propriété, parcelle cadastrée section C numéro 967 (partie en jaune sur le plan joint) sise sur la commune de LE FRANCOIS au lieu-dit « Pointe Couchée Nord », ne sont pas boisés au sens du Code Forestier.

Par conséquent, cette partie de terrain n'entre pas aujourd'hui dans le champ d'application du titre IV du livre III du Code Forestier, et vous n'avez pas à demander l'autorisation de défrichement pendant la validité de ce constat.

Il vous appartient de vérifier, notamment auprès de vos services que d'autres réglementations ne s'appliquent pas à votre propriété.

Ce Constat de Non Boisement est valable pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de la présente lettre.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Surface totale expertisée :

06ha 00a 00ca

Dont
Surface NON BOISEE :

05ha 30a 76ca

Surface DISPENSEE
d'autorisation de
défrichement :

00ha 00a 00ca

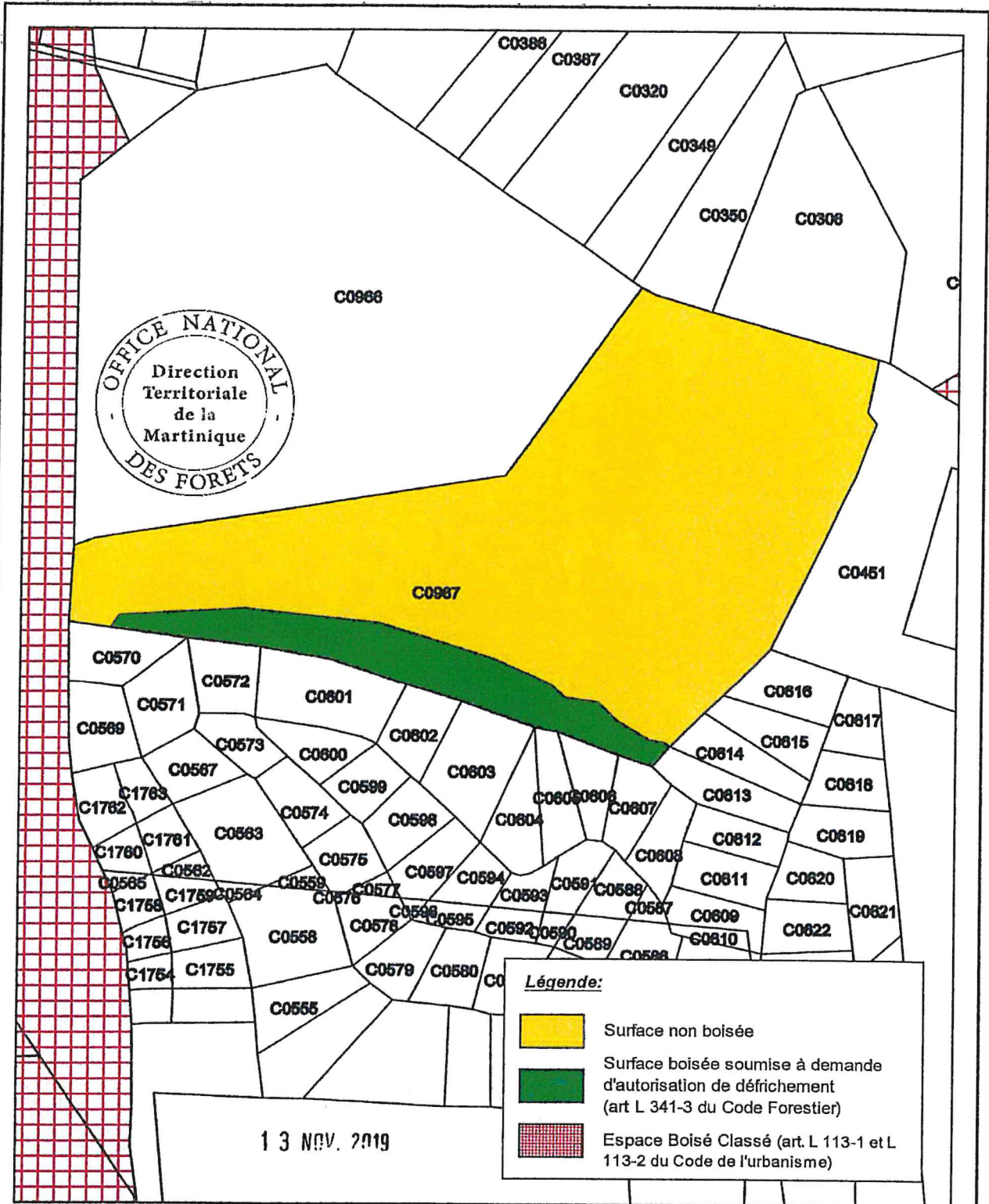
Surface BOISEE :

00ha 69a 24ca

DESTINATAIRE

Mairie de LE FRANCOIS
Place Charles De Gaulle
97240 LE FRANCOIS





Commentaires
 Ville du FRANCOIS ; dossier VP n° 152/19
 LE FRANCOIS Pointe Couchée Nord ; Parcelle C 987

© IGN / ONF Toute reproduction interdite

